



LETTRE DE MISE EN CONCURRENCE –

DEMANDE DE DEVIS

INSTALLATION ET MAINTENANCE DES CONTROLES D'ACCES POUR LE CARROUSEL DES MONDES MARINS ET POUR LA DEFERLANTE

Date et heure limites de réception des offres :

Le 16 octobre 2024 à 14H00

Référence : 2024-MACH-42-00

Site : SPL Le Voyage à Nantes – Les Machines

Contact : François LE JORT

Acheteur : Société Publique Locale (SPL Le Voyage à Nantes)

L'Acheteur a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de tout ou partie de ses actionnaires, d'affirmer la destination Nantes sur la base de son offre culturelle et touristique.

Dans le cadre de ses missions, l'Acheteur gère plusieurs sites touristiques dont le Château des ducs de Bretagne -le Musée d'Histoire de Nantes et les Machines de l'Île. L'Acheteur a aussi pour mission de mettre en œuvre la politique touristique de Nantes Métropole et gère ainsi l'Office de Tourisme et ses bureaux d'accueil.

L'activité de l'Acheteur est ainsi principalement répartie sur trois sites géographiques distincts, à savoir :

- Le Château des ducs de Bretagne (Musée d'Histoire de Nantes) : 4 Place Marc Elder - 44000 Nantes ;
- Les Machines de l'Île : Boulevard Léon Bureau - 44200 Nantes ;
- Le siège social : 1-3 rue Crucy - 44000 Nantes.

I – Objet du marché et stipulations techniques

La présente consultation a pour objet « INSTALLATION ET MAINTENANCE DES CONTROLES D'ACCES POUR LE CARROUSEL DES MONDES MARINS ET POUR LA DEFERLANTE », dont les spécificités sont décrites au sein du cahier des charges.

II – Stipulations encadrant la présente consultation

- **Procédure**

La consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à la procédure interne d'achat de l'Acheteur, en application des articles L.2123-1, R.2123-1, et R.2123-4 à R.2123 du code de la commande publique.

- **Calendrier prévisionnel**

- Le 23/09/2024 : mise en ligne sur la plateforme « marches-securises.fr »
- Le 03/10/2024 : visite du site et des ouvrages
- **Le 16/10/2024 : date limite de remise des offres**
- Du 16/10/2024 au 31/10/2024 : analyse des offres / période d'éventuelle négociation
- Le 04/11/2024 : date estimative d'attribution
- **Le 18/11/2024 : début prévisionnel d'exécution des prestations**

- **Modalités d'inscription à la visite**

Sous réserve d'inscription, une visite des sites et des ouvrages est prévue. La visite n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée.

A titre prévisionnel, la visite aura lieu le 3 octobre 2024 à partir de 15H30

!/ Les candidats souhaitant s'inscrire à la visite devront adresser un message via la plateforme <http://www.marches-securises.fr>.

A chaque inscription, l'Acheteur enverra au candidat inscrit un accusé réception et confirmera le lieu et l'heure de rendez-vous.

Chaque candidat présent à la visite sera invité à signer un registre afin d'attester de sa présence.

- **Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires les candidats devront faire une demande écrite sur la plateforme www.marches-securises.fr, **trois (3) jours** avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera adressée à toutes les entreprises consultées dans les meilleurs délais avant la date limite de remise des offres.

- **Délai de validité des offres : 180 jours calendaires** à compter de la date limite de réception des offres. En cas de recours à une phase de négociation, ce délai court à compter de la réception des offres finales.
- **Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le DCE contient l(es)a pièce(s) suivante(s) :

- La présente lettre de mise en concurrence et ses annexes :
 - L'annexe 1 « Attestation sur l'honneur » ;
 - L'annexe 2 « Protection des données personnelles » ;
 - L'annexe 3 « Conditions d'envoi et de remise des plis dématérialisés » ;
- Le cahier des charges et ses annexes :
 - L'annexe 1 « DPGF »
 - L'annexe 2 « Plan nomenclaturé CMM »
 - L'annexe 3 « Plan nomenclaturé Déferlante »
 - L'annexe 4 « Plan côté CMM et Déferlante »

- **Contenu des candidatures et des offres**

Le candidat doit transmettre les documents suivants :

- **Au titre de la candidature :**

- ✓ déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché (cf. annexe 1) ;
- ✓ liste des documents demandés au titre de la capacité technique et professionnelle:
 - liste des travaux ou prestations exécutés les 3 dernières années (les références fournies seront en adéquation avec la prestation demandée)
 - présentation de l'entreprise :
 - effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années
 - indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise
- ✓ liste des documents demandés au titre de la capacité financière et économique :
 - attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
 - chiffre d'affaires des 3 dernières années
- ✓ En cas de sous-traitance, les sous-traitants doivent fournir les mêmes documents et le candidat doit fournir une déclaration de sous-traitance (DC4¹) dûment complétée et signée.

- **Au titre de l'offre :**

- ✓ la présente lettre de mise en concurrence signée ;

¹ Accessible ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- ✓ l' « Annexe 1_DPGF_Travaux_CMM&Def_contrôle accès_Vdef » dûment remplie pour les prestations listées dans le présent document, signé par la personne habilitée à engager contractuellement l'entreprise.
- ✓ Une note explicative viendra décrire et justifier l'offre financière chiffrée au sein de l'annexe 1 DPGF ;
- ✓ un mémoire technique avec la description des modalités d'exécution a minima sur les points suivants :
 - la description technique développée dans la partie 5 du cahier des charges avec une justification des choix retenus dans son offre :
 - Une fiche produit contrôle d'accès
 - Schéma de principe de l'installation
 - Le synoptique général des équipements de contrôle d'accès sur les sites des Machines de l'île
 - Une description de la maintenance nécessaire (application, support et matériels) et de la garantie pièces et main d'œuvre
 - Les possibilités d'extension
 - Un schéma de principes de la partie câblage (CFO, CFA) (cf. annexe 4)
 - le calendrier prévisionnel d'exécution proposé
 - la méthodologie proposée permettant de comprendre l'adéquation entre les moyens mis en œuvre (équipe et équipements) et le calendrier proposé

- **Jugement des candidatures et des offres**

Candidatures : les candidats qui ne présenteront pas les garanties financières et techniques suffisantes pour l'exécution du marché seront écartés.

Offres : L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères indiqués ci-dessous, pondérés de la manière suivante :

- Critère valeur technique 50 % avec comme sous-critères :
 - Mémoire technique 25 %
 - Méthodologie 15 %
 - Planning 10 %
- Critère prix des prestations 50% avec comme sous-critères :
 - Prix 35 %
 - Note explicative 15 %

- **Négociation**

L'Acheteur se réserve le droit d'engager une négociation avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre, à condition que celle-ci ne soit pas inappropriée, ou d'attribuer le marché sans négociation sur la base des offres initiales. A cet effet, une ou plusieurs auditions pourront être organisées et des questions pourront être posées aux candidats par l'Acheteur. Les candidats pourront être invités au cours des négociations à modifier, adapter ou compléter leur offre.

Le choix final du Titulaire sera effectué par l'Acheteur, à l'issue des négociations, en fonction des critères de jugement des offres définis ci-dessus.

III – Stipulations administratives

- **Durée du marché**

La durée du marché est de 2 ans à compter de la date de notification du marché (cf : contrat de maintenance).

- **Caractéristique du prix**

Les prestations sont à prix ferme et non actualisable.

- **Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles, présentées par ordre de priorité décroissant, sont les suivantes :

1. la présente lettre de mise en concurrence ;

2. le cahier des charges et ses annexes ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables pour les marchés de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) ;
4. l'offre finale de l'entreprise retenue ;
5. les éventuelles CGV du Titulaire dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraires au cahier des charges de la présente consultation et au CCAG éventuellement applicable.

- **Dérogations au CCAG- FCS**

Le point « pièces contractuelles » de la présente lettre de mise en concurrence déroge à l'article 4.1 du CCAG-FCS.

- **Pièces à fournir par le Titulaire du marché**

Le Titulaire est invité à déposer les documents cités ci-après sur la plateforme PROVIGIS :

- attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations / contributions sociales, disponible auprès de l'Urssaf ;
- attestation de régularité fiscale prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales, disponible sur impots.gouv.fr ;
- liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2-2° du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ; le cas échéant, le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intérimaires).

- **Facturation**

Le Titulaire **devra adresser ses factures par format électronique EXCLUSIVEMENT** (PDF, JPEG, PNG) à l'adresse mail suivante: factures.fournisseurs@lvan.fr

Pour **l'envoi de tout document autre que des factures** (courriers divers, relances, relevés,...) le Titulaire pourra s'adresser à compta@lvan.fr ou à son contact administratif au Voyage à Nantes.

IV – Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance de la présente lettre de mise en concurrence et des autres documents listés au point « Pièces contractuelles » de la présente lettre de mise en concurrence, le candidat s'engage, dans le respect des conditions visées auxdits documents, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le devis.

Je / Nous soussigné(s) :

1er contractant (nom, prénoms) :

M.....

Agissant au nom et pour le compte de :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Numéro d'inscription au RCS :

A, le

La signature du présent document emporte signature et engagement sur toutes les pièces contractuelles et notamment sur l'ensemble des documents listés au sein du point « pièces contractuelles »

Signature du représentant du Candidat dûment habilité aux fins des présentes :

V – Acception de l’Acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir engagement.

A Nantes, le

Signature du représentant de l’Acheteur, dûment habilité aux fins des présentes :

--

Je soussigné(e) :
Agissant pour le compte de la Société :
Siège social :
N° d'enregistrement Registre du commerce ou Répertoire des métiers :

Le candidat déclare sur l'honneur, en application des articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-8 à L.2141-11 du code de la commande publique :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des impôts, et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131 -10 ou 131 -39 du Code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Signature d'une personne avant pouvoir d'engager la société : Nom et qualité du signataire :

A , le

Signature : (En cas de groupement ou de sous-traitance : cette attestation doit être fournie pour chaque membre du groupement, et pour chaque sous-traitant)

1. Protection des données personnelles dans le cadre de la consultation

Dans le cadre de la présente consultation, chacun des soumissionnaires s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation des données (ci-après la « Législation Applicable »).

Par conséquent, et eu égard à l'ensemble des données à caractère personnel qui seront collectées et traitées dans le cadre de la présente consultation (ci-après les « Données »), chacun des soumissionnaires s'engage à transmettre à l'Acheteur l'ensemble des documents et mesures prises afin de justifier du respect de la réglementation susvisée, et ce à première demande.

Notamment, chacun des candidats doit impérativement respecter et préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des Données qu'il pourrait traiter. Ainsi, chacun des soumissionnaires s'engage à prendre des mesures de sécurité nécessaires, sur le plan technique et au niveau de son organisation, au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement desdites Données, notamment, empêcher la destruction, la perte, l'altération, la divulgation et/ou l'accès non autorisés.

Il est enfin expressément accepté que les Données traitées ne seront exploitées par chacun des soumissionnaires que dans le cadre de la présente consultation, ces derniers s'abstenant en tout hypothèse de reproduire, exploiter et/ou utiliser lesdites Données à leurs propres fins et/ou pour le compte de tiers.

Chacun des soumissionnaires s'engage à modifier et/ou supprimer, sur première demande de l'Acheteur, toutes les Données traitées pendant la présente consultation. En toute hypothèse, chacun des soumissionnaires sera tenu, au terme de la présente consultation en cas de non-attribution du marché ou au terme du marché pour le titulaire, de supprimer lesdites Données.

Les soumissionnaires acceptent et autorisent expressément l'Acheteur à collecter, stocker et traiter les données personnelles le/la concernant. Celles-ci sont destinées aux bonnes fins de la présente consultation. Elles seront conservées par l'Acheteur pendant 5 ans à compter de la notification du marché. Les données personnelles visées aux présentes ne pourront être utilisées que dans le seul cadre visé de l'exécution de la présente consultation.

Les données personnelles collectées par l'Acheteur sont traitées par les services internes de l'Acheteur, en tant que responsable de traitement et/ou par toute société à laquelle il aurait sous-traité le traitement desdites données. Les informations communiquées à l'occasion de la présente consultation pourront être transmises à des tiers en raison de l'archivage de la consultation ainsi qu'en vertu de toute réglementation particulière ou de toute injonction administrative ou judiciaire.

En dehors de ces cas, ces informations seront considérées par l'Acheteur comme étant confidentielles. L'Acheteur s'engage à ne pas transmettre ou utiliser les données personnelles sans son consentement préalable.

L'Acheteur s'engage également à respecter la Législation Applicable. Conformément à celle-ci, chacun des candidats reconnaît qu'il est informé de la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement des Données. A cet effet, il convient de contacter l'Acheteur via l'adresse mesdonnees@ivan.fr Un justificatif d'identité pourra être demandé. Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

2. Protection des données personnelles dans le cadre de l'exécution du marché

2.1 – Traitement et collecte par le Titulaire

Le Titulaire s'engage, dans le cadre du présent marché, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation des données (ci-après la « Législation Applicable »).

Par conséquent, et eu égard à l'ensemble des données à caractère personnel qui seront collectées et traitées dans le cadre du présent marché (ci-après les « Données »), le Titulaire s'engage à transmettre à l'Acheteur l'ensemble des documents et mesures prises afin de justifier du respect de la réglementation susvisée, et ce à première demande.

Notamment, le Titulaire doit impérativement respecter et préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des Données qu'il pourrait traiter. Ainsi, le Titulaire s'engage à prendre des mesures de sécurité nécessaires, sur le plan technique et au niveau de son organisation, au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement desdites Données, pour notamment, empêcher la destruction, la perte, l'altération, la divulgation et/ou l'accès non autorisés.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le Titulaire ferait appel à un ou plusieurs sous-traitants aux fins de collecte et/ou de traitement des Données, celui-ci en informera préalablement l'Acheteur et s'engage à s'assurer du respect du présent article et de la réglementation susvisée par lesdits sous-traitants. Le Titulaire s'engage également à n'effectuer de transfert des Données en dehors du territoire de l'Union Européenne, et notamment à des sous-traitants, qu'avec l'autorisation préalable l'Acheteur et dans un cadre sécurisé suffisant et ce conformément aux exigences de la Législation applicable.

En outre, conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le Titulaire a pour obligation de notifier à l'Acheteur toute violation des Données dans un délai maximum de 24h après en avoir eu connaissance, par tous moyens écrits, et à transmettre toute documentation utile qui lui serait demandée par l'Acheteur à ce sujet, et ce à première demande.

Il est enfin expressément accepté que les Données traitées ne seront exploitées par le Titulaire que dans le cadre du présent marché, ce dernier s'abstenant en tout hypothèse de reproduire, exploiter et/ou utiliser lesdites Données à ses propres fins et/ou pour le compte de tiers.

Le Titulaire s'engage à modifier et/ou supprimer, sur première demande de l'Acheteur, toutes les Données traitées pendant le présent marché. En toute hypothèse, le Titulaire sera tenu, au terme du marché, de supprimer lesdites Données.

2.2 – Traitement et collecte par l'Acheteur

Le Titulaire accepte et autorise expressément l'Acheteur à collecter, stocker et traiter les Données le concernant. Celles-ci sont destinées aux bonnes fins du présent marché. Elles seront conservées par l'Acheteur pendant 10 ans à compter du terme du marché. Les Données visées aux présentes ne pourront être utilisées que dans le seul cadre visé de l'exécution du présent marché.

Les Données collectées par l'Acheteur sont traitées par les services internes l'Acheteur, en tant que responsable de traitement et/ou par toute société à laquelle il aurait sous-traité le traitement desdites Données. Les informations communiquées à l'occasion du présent marché pourront être transmises à des tiers en raison de l'archivage du marché ainsi qu'en vertu de toute réglementation particulière ou de toute injonction administrative ou judiciaire.

En dehors de ces cas, ces informations seront considérées par l'Acheteur comme étant confidentielles et l'Acheteur s'engage à ne pas transmettre ou utiliser les Données sans le consentement préalable du Titulaire. L'Acheteur s'engage également à respecter la Législation Applicable. Conformément à celle-ci, le Titulaire reconnaît qu'il est informé de la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement des Données. A cet effet, il convient de contacter l'Acheteur via l'adresse : mesdonnees@lvan.fr Un justificatif d'identité pourra être demandé. Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Les candidats doivent obligatoirement transmettre leurs offres sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr.

✓ **Conditions de la dématérialisation**

Les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page de la lettre de MEC. L'heure limite retenue pour la réception de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les offres parvenues après lesdites date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir déchiffrer et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat :

- Adobe® Acrobat®.pdf ;
- Rich Text Format.rtf ;
- .doc ou .xls ou .ppt ;
- .odt, .ods, .odp, .odg ;
- le cas échéant, le format DWF ;
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas déposer certains formats, notamment les ".exe" ou « .zip » et « .RAR ou .7Z » ;
- ne pas déposer certains outils, notamment les "macros" ;
- traiter les fichiers constitutifs de son offre préalablement par un anti-virus.

✓ **Modalités d'envoi des propositions dématérialisées**

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique de la plateforme : contact@atline.fr/ 04 92 90 93 27.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. La taille maximum acceptée pour le dépôt des plis est de 30Mo.

✓ **Conditions de la signature électronique**

La signature électronique des pièces du marché n'est pas obligatoire au stade du dépôt des offres. Néanmoins, il est rappelé aux candidats, qu'à ce stade, il est indispensable de signer chacun des documents pour lesquels la signature est requise afin d'éviter des retards dans la notification du marché.

En toute hypothèse, les documents transmis par voie électronique et signés au moyen d'un certificat de signature électronique doivent répondre aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics. Ils sont ensuite chiffrés.

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être conformes au règlement européen du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (Règlement eIDAS) et référencés sur une liste établie :

- pour la France, par le ministre chargé de la réforme de l'Etat :

- ou, pour les autres Etats-membres, par la Commission Européenne :
<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/>

Dans ce cas :

- le certificat doit répondre à des normes équivalentes à celles du Règlement eIDAS ;
- et le signataire doit joindre à son envoi électronique l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Dans tous les cas, les certificats de signature doivent être d'un niveau qualifié et le signataire doit joindre à son envoi électronique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. De plus, seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés, et cela conformément à l'arrêté du 12 avril 2018.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil, qui entre les parties à la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de démontrer que le contenu des offres qu'il a transmises a été altéré.

Il est rappelé aux candidats qu'il est indispensable de signer chacun des documents pour lesquels la signature est requise et que la signature d'un zip n'est pas valable. De même, une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur et ne peut remplacer la signature électronique. Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

✓ **Réserves**

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté ;
- si l'offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme ;
- si l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'Acheteur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

SPL Le Voyage à Nantes
Contact en 1^{ère} page du document :
1-3 rue Crucy
BP 92211
44022 NANTES Cedex 01

Offre pour le marché :
Candidat :

Ne pas ouvrir : Copie de sauvegarde